



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 08 novembre 2023 à 18.30 heures

Le huit novembre deux mille vingt-trois à 18.30 heures, le Conseil municipal de la Commune de Le Grau-du-Roi est assemblé en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 02 novembre 2023, sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Présents : MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Françoise LAUTREC, Lucien VIGOUROUX, Françoise DUGARET, Lucien TOPIE, Chantal VILLANUEVA, Michel DE NAYS CANDAU, Pascale BOUILLEVAUX-BRÉARD, Pierre DEUSA, Robert GOURDEL, Maryse DEVEZE, Armel JOUANNET, Marie-Christine ROUVIERE, Philippe BLATIERE, Chantal BERTRAND, Roseline BRUNETTI, Gilles LOUSSERT, Christine LACROIX, Carole LOUCHE, Nathalie GROS-CHAREYRE, Olivier PENIN, Alain GUY, Didier GRANON, Corinne PIMIENTO, Martine SCOLLO-OGIER, Charly CRESPE, Jean-Pierre FILHOL.

Absent excusé : Alain MARTI

Suite à la Commission « Développement économique et touristique » qui s'est tenue le 31 octobre dernier, il est proposé les tarifs suivants :

Objet	Période	Détails	Tarifs TTC 2024
<u>Parkings fermés :</u>			
Victor Hugo numéroté (Centre-ville)		Une place numérotée	250,00 €
Anciens Combattants d'Afrique du Nord numéroté (Port de Pêche - Boucanet)	Période d'ouverture inscrite sur l'arrêté de stationnement	Forfait de remplacement de la carte ou clé	30,00 €
Vent larg (Boucanet) Aire de stationnement de la Gare routière			
Square des Marins (Quai du 19 mars 1962)	annuelle	Une place numérotée	350,00 €

.../...

Département du GARD
Ville de Le Grau-du-Roi
☎ 04-66-73-45-45

Nombre de conseillers

En exercice	Présents	Votants
-------------	----------	---------

29	28	28
----	----	----

DELIBÉRATION N°

2023-11-18

Secrétaire :

Françoise DUGARET

ONT VOTÉ

POUR	CONTRE	ABST.
------	--------	-------

22	05	01
----	----	----

Objet :

OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC -
BUDGET ANNEXE
RÉSEAU SERVICE
URBAIN RSU /
STATIONNEMENTS
PAYANTS : TARIFS
2024

La présente décision sera publiée ou consultable en Mairie et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité et/ou notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213001332-20231108-DELIB2023-11-18-DE
Date de télétransmission : 10/11/2023
Date de réception préfecture : 10/11/2023

Objet	Période	Détails	Tarifs 2024
Aire naturelle de stationnement des Baronnets	Voir dates sur arrêté de stationnement	Voiture (journée)	7,00 €
		Voiture (tarif réduit à partir de 16 h 30)	4,00 €
		Véhicule hors gabarit de + 2 m de hauteur	15,00 €
		Moto (à partir de 125 cm ³)	3,00 €
		Véhicule des clients des organismes d'accueil de vacances installés sur la route de l'Espiguette et signataire de la convention d'utilisation de la navette de transport de personnes hors juillet-août	3,50 €
		Abonnement 7 entrées voitures	30,00 €
		Abonnement 7 entrées motos	13,00 €
		Confection macaron "résident"	12,00 €
		Confection macaron "résident" pour camping-car et véhicule de + 2 mètres de hauteur ou fourgon	20,00 €
		Confection macaron "extérieur" (non résident sur la commune)	100,00 €
Confection macaron "professionnel" (plagistes, vendeurs ambulants sur la plage - maximum : 5 macarons (la plaque d'immatriculation faisant foi)	20,00 €		

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,
Président de la Communauté de Communes « Terre de Camargue »,
Conseiller départemental du Gard,



Le Conseil municipal, après délibération :

- Se **prononce favorablement** sur ces propositions ;
- **Valide** ces tarifs ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à **signer** tous documents afférents à l'occupation du domaine public.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président de la Communauté de Communes « Terre de Camargue »,
Conseiller départemental du Gard,
Docteur Robert CRAUSTE.

La secrétaire de séance,
Françoise DUGARET



Accusé de réception en préfecture
030-213001332-20231108-DELIB2023-11-18-DE
Date de télétransmission : 10/11/2023
Date de réception préfecture : 10/11/2023